

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°12/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°12/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/103-108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°7/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°7/315
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°9/403
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°11/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°11/106
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BAUDOUIN I n°8/205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BAUDOUIN I n°8/410
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°07/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°07/103 N° 2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°07/103 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°07/103 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°09/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°09/102 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°09/102 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°09/304
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/008
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/011
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/103 N° 1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/103 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/103 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : Commu dans A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/305
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/307
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°11/103 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 14:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°13/305
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°7/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 12 / 9 / 2026 à

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BIEREAU SC n°13/004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°11/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°11/403
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/106
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°13/003 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/314
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 08:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°5/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/008
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/111
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/112
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/210
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°9/303
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/115
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/207
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 12:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/309
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 12:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/310
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 12:57

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°15/311
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BL CHEVAUX n°25
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:12

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:24

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:36

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/208
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:48

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRABANCONS n°6/212
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:12

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°01/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/425
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°15/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°15/003
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/212
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°15/008
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/214
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/214
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°18/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/215
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°18/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/219
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°18/206
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/304
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/318
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/404
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/405
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/413
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°1/304
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/220
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/116
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 13:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°18/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 13:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/117
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/216
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 13:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°15/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 13:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°09/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A1

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/312
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°18/207
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/315
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/316
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/405
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/407
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/410
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°01/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/401
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°11/414
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BRUYERES n°13/403
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BURET n°04/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BURET n°04/101-108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BURET n°04/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BURET n°04/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CARDIJN n°52/001 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CARDIJN n°52/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CARDIJN n°52/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CARDIJN n°52/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°1/408
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 10:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°1/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°13/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°1/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°1/303
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°1/305
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°5/303
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°5/402
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°5/406
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°5/408
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°9/303
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°9/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CASTINIA n°3/402
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 10:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHAMP VALLEE n°33/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHAMP VALLEE n°33/303
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHAMP VALLEE n°33/307
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHARLEMAGNE n°41/104/1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHARLEMAGNE n°41/104/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHARLEMAGNE n°41/104/3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°3/102 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°5/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST/ APP 1CH

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°11/212
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°11/401
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°14/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°14/308
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°12/003 CH1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°12/003 CH2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°12/003 CH3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CHINELS n°12/003
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/001 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/001 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/001 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/001 N°4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/102 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1CH dans A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/102 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1CH dans A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CISEAU n°4/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CITRONNELLE n°05/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CORTIL GERARDINE n°1/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

CORTIL GERARDINE n°1/305
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

COURBEVOIE n°1/203/1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

COURBEVOIE n°1/203/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

COURBEVOIE n°1/203/3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

COURBEVOIE n°1/203/4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

COURBEVOIE n°5/302/3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

COURBEVOIE n°9/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°02/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A1

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°05/302 ch 4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°22/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°22/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°22/310
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°05/302 ch 3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°05/302 ch 2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°05/302
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

DINANDIERS n°5/302 ch 1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 13:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

EMILE VERHAEREN n°30/201 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

EMILE VERHAEREN n°30/201 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

EQUERRE n°25/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 14:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

EQUERRE n°11/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 16:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ERGOT n°3/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ERGOT n°3/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 15:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ERGOT n°3/303
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ERGOT n°3/502
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 16:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ESPINETTE n°2/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ESPINETTE n°2/211
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ESPINETTE n°2/214
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ESPINETTE n°2/215
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ESPINETTE n°2/001-004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ESPINETTE n°2/001-004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/210
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/218
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:42

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/223
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:54

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/404
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:06

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/408
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:18

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/501
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/501
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement :

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°2/001 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GAUMAIS n°02/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GD CORTIL n°2/106
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GD CORTIL n°12 B
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 15:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/006
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/007
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/011
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/012
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/014
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/016
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

GOES n°9/015
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/317
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°13/003 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/111
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/208
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°13/003 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°13/003 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/210
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°27/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/311
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°13/205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/404
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°21
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°18/407
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°13/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 12:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°15/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 12:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°15/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 12:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°15/109
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/206
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/207
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/308
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/415
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°25/416
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°29/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°29/004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HOCAILLE n°29/005
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°15/106-109
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

HORTA n°21/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 16:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

JOSEPH REDOUTE n°06/005
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A1

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 14:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

JOSEPH REDOUTE n°06/005
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A1

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 14:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LAC n°8/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LAC n°12/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LAC n°13/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LAC n°13/109
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LAC RAC n°21/000
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 11:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LAC RAC n°29/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LIEGEOIS n°06/208
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LIEGEOIS n°06/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LIEGEOIS n°06/306
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LIEGEOIS n°20/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 12:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°08/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°08/307
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°08/312
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°08/313
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°08/405
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/109
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/110
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°12/101-112
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°14/401 CH2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°14/402
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°14/402/1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°16/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°16/201 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°16/201 N°4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/206
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°10/210
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°16/301/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°16/301/3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°12/406
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°14/401
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°14/401 CH1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°14/401 CH3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

LONGCHAMP n°16/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

MARJOLAINE n°25/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

MARJOLAINE n°15/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

MARJOLAINE n°15/215
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

MARJOLAINE n°05/200
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

MARJOLAINE n°05/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

MARJOLAINE n°05/315
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

NEUVILLE n°31/000 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

NEUVILLE n°31/000
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°2/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/209
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/304
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/308
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PACHIS n°02/408
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/403
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 08:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 08:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/311
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 09:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/404
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/008
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 09:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°4/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°4/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°4/205 CH2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°4/302
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/201 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/201 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/201 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°6/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°7/000
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/307
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 16:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

BATTY n°12/004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°2/310
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PARADIS n°4/205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3/101-105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3-106-108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3-201-205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 12:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PERRON n°3/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 12:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/609-616
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/709-716
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/108
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/801-808
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/406
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/613
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/802
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/614
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/803
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/615
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/616
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/710
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/714
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/716
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°3/609
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 15:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°3/709
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 15:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/107
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PICARDIE n°03/801
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°61/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°61/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°61/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°61/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°63/204 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°63/204 N°
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

PLACE VERTE n°62/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : APP 1CH

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMEE n°4/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : CH

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMEE n°4/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : CH

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMEE n°4/101-206
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°31
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°33/103 N°1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 11:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°18/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A1

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 11:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°18/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A1

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 11:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°33/103 N°2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°51/000
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°51/000
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement :

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL n°54/003
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RAMPE DU VAL velux n°33/103 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 11:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ROMAN PAYS n°29/001/3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 11:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ROMAN PAYS n°29/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 11:10

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RONCEVAUX n°5/302 N°3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : 1 CH DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RONCEVAUX n°5/302
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

RONCEVAUX n°7/402
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SARRIETTE n°3/104
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SARRIETTE n°3/206
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 16:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SARRIETTE n°3/306
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 16:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 14 / 8 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/102
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/202
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°7/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 26 / 8 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°7/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 10:50

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°7/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°9/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°9/003
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 11:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°9/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°9/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement :

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°11/002
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°11/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°11/203
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°13/204
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 14:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°5/103
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

SPORTS n°9/004
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

ST GHISLAIN n°13/002/CH3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 08:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

TRAITE DE ROME n°2/410
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 13:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

TRAITE DE ROME n°4/105
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 14:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

TRAITE DE ROME n°4/305
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 8 / 9 / 2026 à 15:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

UNION EUROPEENNE n°4/211/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

UNION EUROPEENNE n°4/211/3
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

UNION EUROPEENNE n°4/211
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A3

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

UNION EUROPEENNE n°12/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

UNION EUROPEENNE n°12/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 31 / 8 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/101/1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/101/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 08:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/101/4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/101/5
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/201/1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/201/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 09:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/201/5
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/301/1
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/205
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCACTION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/213
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 11:35

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°29/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A5

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/101
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A5

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/216
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/220
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°29/401
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°29/401
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement :

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A5

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/223
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°32/224
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°29/405
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A2

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/301
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A5

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 13:55

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°39/001
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:05

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°39/213
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:20

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°57/201
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : COMMU DANS A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°57/201 N°4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : A4

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:25

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°39/315
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : ST

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 14:40

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/301/2
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:30

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/301/4
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 10:45

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°39/403
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCATION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 9 / 9 / 2026 à 15:00

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de ± 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'**une procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.

Mesdames, Messieurs
Les Locataires / Occupants

WALLONS n°25/301/5
1348 Louvain-la-Neuve

Wavre, le 31.07.2026

Concerne : **CONVOCAION - Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE**
Bailleur / Gestionnaire : **Agence de l'AIGLON**
Type logement : KOT

Notre bureau Géomètres-Experts & Experts Immobiliers est en charge d'effectuer l'**Etat des lieux de SORTIE LOCATIVE** de votre logement.

Votre état des lieux de sortie est fixé au : 20 / 8 / 2026 à 16:15

Cette date a été fixée en accord avec votre gestionnaire et suivant votre contrat

Notre expert se présente dans une tranche horaire de $\pm$ 45 MINUTES AVANT ou APRÈS cette heure.

Rappel : Le logement doit être prêt au moment de l'arrivée de l'expert.

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE est réputé contradictoire et fixe définitivement les dégâts relevés par l'expert. **Votre présence est donc nécessaire. En cas d'empêchement nous proposons 2 alternatives :**



← Vous pouvez être représenté par la personne de votre choix en possession d'une **procuration complétée** (téléchargeable via code QR) et à remettre à l'expert lors de l'état des lieux.

Si vous souhaitez remettre les clés anticipativement sans être présent :
Complétez cette attestation téléchargeable et déposer là avec vos clés à votre gestionnaire au plus tard 24H avant le RDV fixé →



Pensez également à présenter ou annexer, au plus tard lors du rendez-vous, tout document / courriel ou accords particuliers avec votre bailleur (gestionnaire) relatif à l'appréciation du logement. Après nos constats sur place et valorisations, notre mission sera effectivement clôturée.

Nous vous invitons également à être attentif à vos obligations contractuelles, notamment la remise des lieux en parfait état de propreté et vidés de tout objet personnel (y compris zone commune). Nos modalités d'interventions sont quant-elles disponibles sur notre site (rubrique téléchargement)

Nos honoraires ont été forfaitisés sur base d'interventions groupées (visites successives de logements le même jour) et les rendez-vous ne sont donc plus modifiables. En cas d'absence, clé non remise ou logement pas prêt, nous devons replanifier et refixer un nouveau rendez-vous individuel ; dont le coût au minimum 100 € est imputable par votre gestionnaire. Merci de vous organiser pour éviter ces frais.

Dans l'attente de vous rencontrer de manière courtoise et conviviale, nous vous prions de recevoir nos salutations cordiales.

Les experts du bureau.